

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 5 décembre 2022**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 5 ième jour du mois de décembre deux mille-vingt-deux, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère  
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller  
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller  
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère  
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege # 1 poste vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

### 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022;
5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2022-2023;
6. Adoption du calendrier 2023 des séances générales du conseil;
7. Avis de motion concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, cueillette des ordures, enfouissement des ordures, collecte des matières organiques ainsi que la collecte sélective pour l'année 2023;
8. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 loi sur l'éthique);
9. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
10. Contrat pour le soutien technique du logiciel CIM 2022;
11. Remboursement de la petite caisse;
12. Comité de suivi municipalité amie des aînés (MADA) décrivant son mandat et les noms des membres;
13. Cartes cadeaux pour les employés municipaux;
14. Renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;
15. Entente de prêt d'usage et convention de gestion de la salle entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et Le Club FADOQ les Cœurs d'or de Notre-Dame-des-Monts;
16. Achat d'écussons pour les nouveaux pompiers;
17. Le service de pompier de la ville de Clermont invite les pompiers de NDDM à leur 5 à 7 du 2 décembre;
18. Publicité dans le bottin du Club d'auto-neige Le Sapin d'or inc.;
19. Contrat pour l'entretien de la patinoire;
20. Varia;
21. Comptes à ratifier de novembre 2022;
22. Comptes à payer de novembre 2022;
23. Salaire du mois de novembre 2022;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2022-12-4910

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard                                      résolue à l'unanimité  
par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

### 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

#### RÉSOLUTION 2022-12-4911

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2022-2023**

**RÉSOLUTION 2022-12-4912**

Il EST PROPOSÉ par la conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes à partir mercredi 21 décembre 2022 à 12h00 jusqu'au mardi 3 janvier 2023. Le bureau sera ouvert à compter du mardi 3 janvier 2023 à 8h00.

**6 – ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL**

**RÉSOLUTION 2022-12-4913**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h00 heures.

16 janvier 2023	3 juillet 2023
6 février 2023	14 août 2023
6 mars 2023	11 septembre 2023
3 avril 2023	2 octobre 2023
1 mai 2023	6 novembre 2023
5 juin 2023	4 décembre 2023

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**7 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, ENFOUISSEMENT, COLLECTE DES DÉCHETS, LA COLLECTE SÉLECTIVE, COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2023**

**RÉSOLUTION 2022-12-4914**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Danye Simard concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, enfouissement, collecte des déchets, la collecte sélective, collecte des matières organiques ainsi que la vidange de fosse septique pour l'année 2023.

**8- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS  
FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL CONCERNANT CERTAINS  
DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUS AUTRES AVANTAGES  
(ART. 6 AL. 4 LOI SUR L'ÉTHIQUE)**

**RÉSOLUTION 2022-12-4915**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages. Aucune déclaration pour l'année 2022.

**9 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**RÉSOLUTION 2022-12-4916**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023 au montant de 1 223.83\$ taxes incluses, que cette dépense fait partie du budget 2023 et que le paiement soit effectué en janvier 2023.

**10- – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE SOUTIEN  
TECHNIQUE DU LOGICIEL CIM 2022**

**RÉSOLUTION 2022-12-4917**

CONSIDÉRANT que les modules suivants sont utilisés pour l'administration générale de la municipalité :

Soutien technique	5 700,00\$ plus taxes
Soutien Gestion des permis	490.00\$\$ plus taxes
Soutien technique rôle évaluation	371.40\$ plus taxes
Module de transmission électronique des T4 et relevés 1	495.00\$ plus taxes
Transmission des bordereaux de paie par internet	225,00\$ plus taxes
Module de paiement direct des comptes fournisseurs	495,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT les prix mentionnés ci-haut pour les mises à jour, l'assistance technique et l'utilisation des modules;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELER le contrat avec la Corporation d'Informatique Municipale (CIM) pour l'année 2023 au coût de 7 776.40\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. Ces dépenses feront partie du budget 2023 et le paiement sera effectué en janvier 2023.

**11- REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

**RÉSOLUTION 2022-12-4918**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 84.00 \$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

**12- COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**  
**DÉCRIVANT SON MANDAT ET LES NOMS DES MEMBRES**

**RÉSOLUTION 2022-11-4920**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu en mars 2022 un appui financier au programme de soutien à la démarche MADA Volet-2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu en juin 2022 l'accréditation soulignant son engagement envers les personnes âgées afin qu'elles puissent s'épanouir et demeurer actives dans leur communauté (accréditation octroyée pour la durée de son plan d'action 2020-2030).

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la démarche MADA, il y a lieu de créer un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action MADA 2020-2030 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, il y a lieu d'entériner la nomination de personnes en s'assurant qu'au moins deux sièges soient réservés à des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leur engagement dans leur communauté.

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l' élu responsable des questions familiales et âgées (RQFA).

Ce comité sera composé des 4 membres suivants :

Mme Danye Simard, Élu responsable des questions familiales et âgées (RQFA)  
Mme Marie-Paule Boudreault, représentant des citoyens  
Mme Jeanne-D'Arc Boivin, Représentant de l'âge d'Or  
M. Gaston Turcotte, Représentant de l'âge d'Or

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des

changements en cours dans le milieu.

- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

### **13 –CARTES CADEAUX POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

#### **RÉSOLUTION 2022-12-4921**

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'offrir des cartes cadeaux aux employé municipaux pour Noël.

### **14 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

#### **RÉSOLUTION 2022-12-4922**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle l'adhésion de la Directrice générale, greffière-trésorière pour un montant de 495\$ plus taxes et les assurances pour un montant de 390\$ pour l'année 2023 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.).

### **15 –ENTENTE DE PRÊT D'USAGE ET CONVENTION DE GESTION DE LA SALLE AU REZ-DE- CHAUSSÉE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET LE CLUB FADOQ LES CŒURS D'OR DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

#### **RÉSOLUTION 2022-12-4923**

Il est proposé par le conseiller Gratien Auby et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De signer l'entente de prêt d'usage et convention de gestion de la salle au rez-de-chaussée de l'édifice municipal entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et le club FADOQ les cœurs d'or de Notre-Dame-des-Monts. D'autoriser M. Alexandre Girard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente.

### **16-ACHAT D'ÉCUSONS POUR LES POMPIERS**

#### **RÉSOLUTION 2022-12-4924**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de 50 écussons de pompier (arrière finis plastique, version jaune) et 50 écussons de pompier (arrière finis plastique, version grise) chez Broderie RB au montant de 915.00\$ plus les taxes applicables.

**17-LE SERVICE DE POMPIER DE LA VILLE DE CLERMONT INVITE LES POMPIERS DE NOTRE-DAME-DES-MONTS À LA LEUR 5 À 7 DU 2 DÉCEMBRE.**

**RÉSOLUTION 2022-12-4925**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault d'accepter l'invitation du service de pompier de la ville de Clermont à leur 5 à 7. Et de défrayer les coûts de 20\$ par pompier.

**18-PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR INC.**

**RÉSOLUTION 2022-12-4926**

CONSIDÉRANT une lettre du Club d'auto-neige le Sapin d'Or Inc. pour une publicité dans leur bottin annuel 2022-2023;

CONSIDÉRANT un coût de 150\$ plus les taxes applicables pour une publicité dans leur bottin;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la publicité dans le bottin du Club d'auto-neige le Sapin d'Or inc. pour la saison 2022-2023 au coût de 150\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

**19- CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**RÉSOLUTION 2022-12-4927**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder un contrat à Simon Tremblay pour la patinoire pour un montant de 50\$ par jour jusqu'à un montant maximum de 350\$ par semaine.

**20—A) VARIA DEMANDE À M. SERGE DUFOUR DE BLOQUER L'ACCÈS DE LA RUE PARC DESPRÉS QUI CIRCULE SUR SA PROPRIÉTÉ**

**RÉSOLUTION 2022-12-4928**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De bloquer l'accès de la rue Parc Després qui circule sur la propriété de M. Serge Dufour.

**21- COMPTES À RATIFIER DE NOVEMBRE 2022**

**RÉSOLUTION 2022-12-4929**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	35 220.56\$
Eau potable :	<u>611.60\$</u>
Total :	35 832.16 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault Et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS,

## **22– COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2022**

### **RÉSOLUTION 2022-12-4930**

ATTENDU QUE la Directrice Générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2022 au montant de 63 453.82 \$;

Fonds d'administration:	63 371.50 \$
Eau potable:	<u>82.32 \$</u>
TOTAL :	63 453.82 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2022 au montant 63 453.82 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 63 453.82 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **23– SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022**

### **RÉSOLUTION 2022-12-4931**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2022 au montant de 18 762.61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2022 au montant de 18 762.61 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

## **24– RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **25 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**



**26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2022-12-4932**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité  
des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il 19 h 39

---

Alexandre Girard, Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale, greffière. -très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 16 Janvier 2023.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.